

Consultation publique
Piétonnisation permanente de la rue Wellington

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC
LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE WELLINGTON

Date : mardi 26 novembre 2024
Heure : 15 h 30 – 17 h 30
Lieu : salle P123 Auditorium de Verdun

Étaient présents :

De la Société de développement commercial de la rue Wellington,
Patrick Mainville, directeur général.

De l'Office de consultation publique de Montréal

Helen Finn, présidente de la Commission
Alejandro Angel, secrétaire-analyste
Bianka Bernier, consultante

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente, Helen Finn, ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est affiché à l'écran disponible dans la salle. Elle passe ensuite la parole au secrétaire-analyste pour rappeler aux participants les objectifs de la rencontre.

Ce dernier explique que la rencontre vise à présenter le cadre de la consultation publique ainsi que certaines questions procédurales.

Par ailleurs, la mission et le rôle de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sont rappelés ainsi:

- **Mandat indépendant** : L'OCPM est un organisme indépendant qui réalise les mandats de consultation publique confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal.
- **Neutralité des commissaires** : Ses commissaires ne sont ni des élus ni des employés municipaux et mènent les débats en toute neutralité.

- **Rôle consultatif** : Il est chargé de recueillir l'opinion des citoyens et des parties prenantes concernées. Une consultation publique de l'OCPM permet la compréhension en profondeur d'un projet et de ses enjeux. Elle donne une voix à la communauté, offre une tribune pour poser des questions et recueille les points de vue afin de préparer des recommandations spécifiques pour la décision publique.
- **Nature des recommandations** : Les recommandations émanant des consultations prennent aussi en compte les politiques, les lois et les règlements en vigueur.

2. Cadre de la consultation publique

Le secrétaire-analyste rappelle les principes du code de déontologie des commissaires ainsi que les paramètres du mandat confié à l'OCPM. Le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires implique :

- Que les commissaires doivent agir de manière indépendante, être au service du public et respecter le devoir de réserve;
- Que toutes les communications doivent passer par l'entremise de l'analyste et que la rencontre fera l'objet d'un compte-rendu (non exhaustif) par souci de transparence;
- Le mandat reçu par l'OCPM est d'assurer la tenue d'une consultation publique visant à évaluer la demande de piétonnisation de la rue Wellington à l'année (entre la 6^e avenue et la rue Régina) déposée en vertu du droit d'initiative citoyenne.

Le secrétaire-analyste présente la démarche de la consultation et les grandes étapes prévues pour celle-ci.

Période d'information

22 janvier 2025 : Séance d'information et de questions-réponses

Cette consultation relève du droit d'initiative citoyenne prévu à la Charte montréalaise des droits et responsabilités. L'arrondissement de Verdun présentera l'état de la piétonnisation existante, lors d'une présentation d'un maximum de 20 minutes. Par la suite, les initiateurs présenteront leur vision sur la piétonnisation de la rue Wellington lors d'une présentation d'un maximum de 20 minutes. La soirée se déroulera à la mairie de l'arrondissement. Elle sera webdiffusée pour ceux qui souhaitent l'écouter en direct et enregistrée pour une écoute en différé.

À partir du 7 décembre 2024 : Questionnaire en ligne et interceptions

Les citoyens peuvent répondre à un questionnaire en ligne – sur le site web de la consultation – ou avec l’assistance d’intercepteurs mandatés par l’OCPM à différents moments et endroits. Ce questionnaire permettra à tous les citoyens, même ceux qui ne peuvent assister aux rencontres en personne, de partager leurs points de vue sur la piétonnisation permanente de la rue Wellington.

28 janvier 2025 : Atelier participatif et kiosque d’information

L’atelier participatif vise à valoriser la diversité des modes d’expression, à encourager la prise de parole du plus grand nombre et à se questionner sur les conditions qui rendraient la piétonnisation à l’année de la rue Wellington acceptable. Il est proposé de créer des stations entre lesquelles les participants peuvent se promener. Le kiosque vise à offrir l’information nécessaire aux personnes qui n’ont pas été en mesure d’assister à la séance d’information et questions-réponses, mais qui souhaitent se joindre à l’atelier participatif.

4 février 2025 : Café-rencontre avec les commerçants

L’objectif de ce café-rencontre est de mieux connaître le point de vue des commerçants actifs sur la rue Wellington quant aux enjeux de la consultation, particulièrement en ce qui concerne l’impact des changements proposés et leurs impacts sur la vie économique et questions liées. Il s’agit d’une rencontre sur invitation.

Début février 2025 : Café-rencontre avec les organismes communautaires

L’objectif de ce café-rencontre est de recueillir les perspectives des organismes du quartier sur la piétonnisation permanente de la rue Wellington, d’explorer les enjeux sociaux, environnementaux et organisationnels de ce projet et de solliciter leur collaboration pour joindre des groupes traditionnellement plus éloignés des espaces de consultations formels. Les dates restent à confirmer.

22 janvier 2025 au 11 février 2025 : Dépôt des opinions

Les citoyens et les parties prenantes pourront soumettre leurs opinions sous forme de mémoires écrits, d’opinions orales ou par voie électronique.

À partir du 11 février 2025 : Séances d’audition des opinions devant la commission

La date limite pour s’y inscrire est le 7 février. D’autres dates peuvent s’ajouter en fonction des inscriptions.

Période de rédaction

Finalement, la commission procédera à l'analyse des informations et des opinions reçues. Ces éléments alimenteront la rédaction du rapport final, qui contiendra des recommandations pour les décideurs publics.

3. Présentation du point de vue de la SDCW

La SDCW a présenté ses perspectives et préoccupations concernant la piétonnisation permanente de la rue Wellington. Historiquement, la piétonnisation a débuté comme une mesure temporaire pendant la pandémie pour soutenir les commerçants. Grâce à son succès, elle est devenue une tradition estivale. Toutefois, une extension annuelle de cette initiative suscite de fortes réserves parmi les membres de la SDC. Ces derniers perçoivent la piétonnisation permanente comme un risque économique important, avec des impacts potentiellement négatifs sur l'équilibre entre l'attractivité commerciale et la rentabilité des commerces.

Les membres de la SDCW les plus réticents à la piétonnisation se sont convaincus de la valeur du projet estival, à travers des années, et l'acceptent par solidarité. Cependant, le projet de piétonnisation à l'année n'est pas très bien accueilli auprès de l'ensemble des membres de la SDCW, y compris les bars et restaurants qui bénéficient davantage de la piétonnisation estivale. L'une des raisons soulignées est la diminution du chiffre d'affaires que plusieurs commerces de détail (ex. épicerie, lunetterie, animalerie, vêtement de grande taille, souliers, etc.) connaissent lors de la piétonnisation telle qu'elle a lieu présentement.

Dans un contexte où il y a plusieurs projets de piétonnisation dans la Ville de Montréal, certains membres de la SDCW y voient une tendance et craignent que leurs préoccupations concernant la piétonnisation de la rue Wellington ne soient pas prises au sérieux. Cela s'inscrit aussi avec d'autres mesures prises par les autorités municipales, telles que l'élimination de la ligne 58 d'autobus de la part de la STM qui a grandement affecté la mobilité des habitants du secteur.

Le représentant de la SDCW souligne les défis logistiques liés à la gestion des livraisons, la cohabitation piéton-cycliste et à la congestion résultant des travaux sur les rues adjacentes. Il souligne également le besoin d'une meilleure prévisibilité concernant les aménagements futurs et les travaux sur la rue Wellington, afin de permettre aux commerçants de mieux planifier leurs activités et de renforcer leur confiance envers les décideurs municipaux. Malgré une augmentation de l'achalandage durant la

piétonnisation estivale, il précise que celle-ci ne se traduit pas systématiquement par une hausse des ventes et exprime des inquiétudes sur la perte de diversité commerciale, le manque d'espaces de stationnement et les contraintes imposées aux commerçants qui doivent souvent adapter leurs pratiques, parfois au détriment de leur rentabilité. Ces soucis s'ajoutent à d'autres qui planent déjà sur le quartier comme l'augmentation des loyers et le manque de certains types de commerce (ex. articles pour activités de plein air, bijouteries, poissonneries, hébergement touristique, etc.).

D'autres préoccupations incluent la sécurité, notamment autour des interactions entre piétons et cyclistes, les défis posés par les vélos électriques, et la perception d'insécurité liée à l'itinérance et à la vente de stupéfiants. Certains commerçants souhaiteraient des initiatives pour améliorer la sécurité, comme des radars de vitesse pour les cyclistes et des solutions pour renforcer la surveillance dans les zones problématiques.

Le représentant de la SDCW est d'avis que la piétonnisation sous forme graduelle (en augmentant le nombre de jours que la rue demeure piétonne) est préférable à un changement radical comme celui que représente la piétonnisation à l'année. En plus, un changement graduel pourrait aussi aider à mieux gérer les défis rencontrés lors des piétonnalisations précédentes, comme la cohabitation entre piétons et cyclistes et l'ampleur des coûts associés à l'animation proposée. La SDC insiste sur le rôle crucial des commerçants dans cette artère qui doit rester, selon eux, le cœur d'un village urbain et un lieu de commerce de proximité.

Enfin, les enjeux liés à l'acceptabilité sociale de la piétonnisation permanente ont été discutés. La possibilité d'explorer des scénarios alternatifs a été discutée, comme une piétonnisation partielle ou saisonnière, et des solutions pour améliorer la gestion des livraisons, notamment via des hubs de livraison à vélo.

4. Questions et enjeux

Des discussions sont tenues sur les questions et les enjeux susceptibles de ressortir tout au long du processus de consultation, notamment les conséquences potentielles liées à une piétonnisation à l'année qui pourraient avoir un impact sur le niveau d'acceptabilité sociale du changement proposé. Pour donner suite à la préoccupation sur le niveau de participation des commerçants exprimée par la SDCW, la commission a réaffirmé l'engagement de l'Office de garantir un espace de participation ouvert et inclusif pour que tant les commerçants ainsi que les habitants du secteur puissent exprimer leurs points de vue sur le changement proposé.

Des clarifications sont apportées sur les démarches préalables à la présente consultation.

5. Varia

Aucun sujet additionnel n'a été soulevé.